

Quelques hypothèses sur les structures syntaxique et sémantique de *Ce fripon de valet*

Pierre Larrivée

Volume 23, numéro 2, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603094ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603094ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Larrivée, P. (1994). Quelques hypothèses sur les structures syntaxique et sémantique de *Ce fripon de valet*. *Revue québécoise de linguistique*, 23(2), 101–113. <https://doi.org/10.7202/603094ar>

Résumé de l'article

Cet article fait état des structures syntaxique et sémantique de la construction *Ce fripon de valet* en français standard et en français québécois. L'hypothèse est faite que cette construction a un statut syntaxique analogue d'un point de référentiel à celui à l'épithète antéposé (*Ce gentil valet*). La valeur évaluative de la construction est analysée comme ressortant de la valeur de N1 ou du déterminant; sa valeur équative dépend de la coïncidence des N en cause.

QUELQUES HYPOTHÈSES SUR LES STRUCTURES SYNTAXIQUE ET SÉMANTIQUE DE *CE FRIPON DE VALET**

Pierre Larrivée
Université Laval

1. Introduction

CET ARTICLE PRÉSENTE quelques hypothèses sur les structures syntaxique et sémantique de la construction illustrée par l'exemple *Ce fripon de valet*¹. Il discute quatre propriétés fondamentales de cette construction. La section 2 fait état du statut syntaxique de l'article et de N1 dans cette construction. La section 3 aborde le rôle qu'y joue la préposition *de*. La section 4 rend compte de la valeur évaluative généralement attribuée à cette construction. Enfin, la section 5 présente une explication de sa valeur évaluative. Nous recourrons non seulement aux faits du français général, mais également à certaines données particulièrement parlantes du français québécois.

2. Structures syntaxiques

La construction *Ce fripon de valet* a toujours fait l'objet d'un intérêt soutenu de la part des grammairiens et des linguistes, vraisemblablement à cause de la contradiction qu'elle met en jeu entre sa structuration formelle et sa structuration référentielle, cf. Tutescu (1969, p. 301, 308).

Dans une syntaxe structurale de dépendance, *fripon* serait vraisemblablement traité comme support du syntagme prépositionnel *de valet*; l'article servant de tête du groupe ainsi constitué, cf. Hewson (1991). Cette analyse syntaxique peut être représentée de la façon suivante:

- (1) $[_{SN} [_{DÉT} \text{Ce} [_N \text{fripon} [_{SP} [_{PRÉP} \text{de} [_N \text{valet}]]]]]]]$

Dans une syntaxe à base référentielle cependant, c'est *valet* qui doit être considéré comme tête de la construction. L'analyse faite de ce point de vue serait représentée de la façon suivante:

- (2) $[_{SN} [[[_{DÉT} \text{Ce}] [_N [_N \text{fripon} (\text{de})] [_N \text{valet}]]]]]$

Si N2 semble privé d'article en surface²:

- (3) a. *Ce fripon de ce valet m'a téléphoné.
b. *Fripon de ce valet m'a téléphoné.

un certain nombre de faits suggèrent que l'article de la construction est en fait régi par N2.

On peut observer en contexte exclamatif l'adjonction de l'article à N2³, en français standard:

- (4) a. Putain de ta mère!

B. Okoudjava (1967) *La cuiller*, Paris, Julliard, p. 30

- b. Ta putain de mère!

ainsi qu'en français québécois:

- (5) a. Gros niais de ton père! (entendu, 21.9.1992)
b. Ton gros niais de père!

De même, N1 disloqué, le déterminant de la construction est adjoint à N2 et non à N1:

- (6) a. Mon fripon de valet est encore en retard.
b. Mon valet est encore en retard, le fripon.
c. ?*Le valet est encore en retard, mon fripon.

De plus, la nature de N2 détermine l'interprétation du déterminant. Un nom propre en N2 permet un indéfini, contra Gaatone (1988, p. 168) et Noailly (1983, p. 110), mais seulement au sens de *un certain N2*, *un N2 qui n'est pas connu*:

- (7) Un fripon de Tremblay a appelé toute l'avant-midi pour avoir un rendez-vous.

Un N2 à valeur de non-comptable permet un numéral (8a); il en résulte une interprétation (8b) de quantification de sous-classes⁴:

- (8) a. J'ai acheté deux saloperies de farine.
b. J'ai acheté deux sortes de farines qui étaient des saloperies.

Les noms n'acceptant guère la quantification (*blancheur, venue*) s'emploient difficilement comme N2, cf. Milner (1978, p. 188); Ruwet (1982, p. 256-258).

Le déterminant de la construction entre donc en rapport avec N2. Il en découle que N1 est dépourvu d'article, cf. Ruwet (1982, p. 260).

Quant au genre, N2 semble commander l'accord de N1, cf. Milner (1978, p. 192 et s.):

- (9) a. Quant aux billets, il les examinait séparément, chacun lui revenant avec son origine, grâce à sa luronne de mémoire, cf. Damourette & Pichon (1940, p. 213).
 b. [...] mais n'avait pas trouvé, probablement, une chose assez honnête pour la dire devant cette redoutable dévote de Madame de Ferjol, cf. Damourette & Pichon (1940, p. 213).

dans la mesure où N1 peut effectivement varier:

- (10) a. Sa fripouille de frère.
 b. Ce laideron de Barbara.

De plus, et même si effectivement «les deux phrases [...] semblent plutôt l'une et l'autre incongrues, mettant le locuteur dans cette situation réputée difficile d'avoir à choisir entre le sens et la syntaxe», cf. Noailly (1983, p. 109), l'accord du participe semble toujours meilleur lorsqu'il se fait en référence avec N2:

- (11) a. Sa fripouille de frère a été blackboulé.
 b. Ce laideron de Barbara a été blackboulée.

plutôt qu'avec N1:

- (12) a. ?Sa fripouille de frère a été blackboulée.
 b. ?Ce laideron de Barbara a été blackboulé.

Mais la notion d'accord demeure ambiguë en linguistique: elle désigne soit une nécessité morphologique:

- (13) a. Ce laideron est *fou*.
 b. Le monde *est* fou.

soit une tendance logique:

- (14) a. Ce laideron est (*une*) *folle*.
 b. Le monde *sont* fou.

Il n'est pas souhaitable de considérer que N1 s'accorde morphologiquement puisque l'accord morphologique est une propriété des adjectifs nominaux et non pas des substantifs, cf. Tutescu (1969, p. 301).

La position de N1, entre N2 et son déterminant, lui accorde un statut analogue à celui des épithètes antéposées, avec lesquelles il commute, cf. Regula (1972, p. 109); Tutescu (1969, p. 307).

- (15) a. Ce fripon de valet.
b. Ce gentil valet.

Ce statut explique la solidarité⁵ entre les termes, cf. Milner (1978, p. 194-195); Noailly (1983, p. 115). Ainsi, il est impossible de déterminer séparément:

- (16) a. Il ne connaît que ce fripon de valet.
b. *Il ne connaît ce fripon que de valet.
c. ?*Il ne connaît de valet que ce fripon.

d'extraire, cf. Gross (1979, p. 54):

- (17) a. *C'est un fripon que Paul est (de) valet.
b. *C'est un valet que Paul est (de) fripon.
c. C'est un fripon de valet que Paul est.

ou de pronominaliser ces termes⁶:

- (18) a. J'ai rencontré ce fripon de valet.
b. *J'ai rencontré son fripon.
c. *J'en ai rencontré le fripon.
d. Ce valet, (*dont, *duquel, *de qui) j'ai rencontré le fripon.

Cotte (1985, p. 99) appuie ce rapprochement en appliquant à N1 l'analyse sémantique de l'épithète antéposée proposée par la psychomécanique du langage, cf. Wilmet (1986, p. 146 et s.). Le terme antéposé qualifierait N2 seulement en tant que N2; *gentil* et *fripon* dans *un gentil valet* et *un fripon de valet* qualifieraient l'individu en cause seulement sous le rapport de *valet*. Les critères qui permettraient de juger de la validité de ces considérations manquent.

Cette analyse s'applique non seulement aux constructions où N1 est un évaluatif (*Ce fripon de valet*), mais aussi à celle où il est un juron⁷:

- (19) Ce nom de Dieu de valet.

un terme marquant l'approximation:

- (20) a. Un drôle de valet.
 b. Un espèce de valet.
 c. Une sorte de valet.
 d. À l'aide d'une façon de maquillage je devais pouvoir arriver à les camoufler parfaitement.

K. Abe (1969) *La face de l'autre*, Paris, Stock, p. 43

- e. [...] il aurait pu passer à la rigueur l'abbé Protiste, pour une manière d'employé d'étalage [...].

L.-F. Céline (1988) *Voyage du bout de la nuit*, Paris, Gallimard, p. 429

ou un nom commun dit classifiant:

- (21) Son valet de mari.

et ce, malgré certaines divergences de comportement; ainsi les jurons et les approximatifs ne tendent pas à s'accorder sur N2 (voir ci-haut, 20 c., d. et e.)⁸:

- (22) a. [...] ma nom de dieu de parole d'honneur la plus sacrée, cf.
 Damourette & Pichon (1940, p. 208).
 b. L'enthousiasme, hélas! c'est rien que pour nous, ce putain.

Céline (1988), p. 54

Cependant, cette analyse ne s'applique pas à certaines autres constructions à valeur équative:

- (23) a. Le royaume de la Belgique.
 b. La race des moutons.

puisque chacun des N a alors un déterminant propre.

3. Le rôle de la préposition *de*

La structure syntaxique *Ce fripon de valet* et les constructions associées se caractérisent par l'emploi de la préposition *de*. L'emploi de cette préposition a été mis en relation avec la nature substantivale de N1 par Milner (1978, p. 206) et Noailly (1983, p. 120 et s.). Cependant, des adjectifs peuvent s'employer comme N1 avec *de*⁹:

- (24) a. pauvre de moi!¹⁰
 b. Sans compter le mal qu'on s'est donné pour en arriver où nous sommes, pour les rendre excitants nos espoirs, nos dégénérés de bonheur, nos ferveurs et nos mensonges...

Céline (1988), p. 480

qu'ils soient évaluatif ou juron:

(25) Fichue de bagnole!

en français standard comme en français québécois:

(26) Sa Honda, c'est un pas pire de char. (entendu, 13.10.1993)

Ces adjectifs s'emploient aussi sans *de*:

- (27) a. Pauvre moi!
 b. ?Nos dégénérés bonheur!
 c. Fichue bagnole!
 d. Sa Honda, c'est un pas pire char.

De même, des substantifs s'emploient comme N1 sans *de*:

- (28) a. [...] mais dans ces conditions là-haut, sur le vif, la minime gaffe, même avec cette brute gendarme [...].
 L. F. Céline. (1985) *Rigodon*, Paris, Gallimard, p. 265
 b. cette saloperie galère fait eau, tant et plus, mais coule pas...
 ibid., p. 195
 c. S'il en était ainsi, tu serais vraiment une idiote petite souillon!
 X. Cao (1981) *Le rêve dans le pavillon rouge*, t.1,
 Paris, Gallimard, p. 1051

et avec *de*:

- (29) a. Faut faire gaffe, avec cette brute de gendarme.
 b. Cette saloperie de galère prend l'eau.
 c. Tu serais vraiment une idiote de petite souillon!

Ces faits suggèrent que l'emploi de la préposition découle de propriétés sémantiques inhérentes aux constructions qui l'emploient. Ces propriétés restent à définir¹¹, et elles devront rendre compte des paires minimales précédentes ainsi que des suivantes:

- (30) a. Le mot de préposition¹².
 b. Le mot préposition.
 c. Le mois de janvier.
 d. ?*Le mois janvier.
 e. ??Le roi de Louis XIV, cf. Arrivé (1964, p. 181)
 f. Le roi Louis XIV.
- (31) a. Une maîtresse femme.
 b. Une maîtresse de femme.

(32) a. Avec ton incurie créatine! ton imbécile aveuglement...

L.-F. Céline (1989) *Mort à crédit*, Paris, Gallimard, p. 330

- b. Ton imbécile d'aveuglement!
- c. C'est bien ma putaine déveine.

ibid., p. 327

d. Ma putaine de déveine!

Le choix de *de* comme préposition dans les constructions à valeur équative est peut-être lié comme en fait l'hypothèse Noailly (1983, p. 119) à la valeur possessive que peut exprimer cette préposition. Les données du français québécois vont en ce sens, où la préposition *à* qui a des emplois possessifs:

(33) Le valet (*à, de*) Tremblay a téléphoné.

peut également être utilisé dans cette construction:

(34) L'hostie (*à, de*) Tremblay a encore téléphoné.

La préposition *de* est de plus susceptible d'exprimer des relations de valeur extrêmement générale:

- (35) a. Beaucoup *de* valets.
- b. Il y en a beaucoup, *de* valets.

et serait donc capable d'évoquer la valeur équative de ces constructions.

4. La valeur évaluative

La valeur évaluative de la structure *Ce fripon de valet* a été analysée comme relevant de la valeur propre de N1, de la structure elle-même et de l'ordre relatif des termes.

Cette dernière explication est soutenue par Cotte (1985, p. 76). L'idée est souvent avancée en grammaire française que la valeur évaluative ou exclamative d'une construction a pour origine l'ordre inhabituel de ses constituants. Cette idée s'appuie sur l'apriorisme selon lequel existe un ordre préétabli des constituants et que toute déviation de cet ordre produit des structures de valeur particulière dont l'évaluatif et l'exclamatif constitueraient les cas de figure, cf. Chatras (1984, p. 85 et s.)

Les arguments qui font ressortir l'évaluativité de N1 à celle de la structure même consistent principalement à faire remarquer que le substantif nominal *valet* par exemple n'a pas par lui-même la valeur affective, ironique ou méprisante qu'il acquiert dans la construction *Ce valet de mari*. Or, il n'est pas sûr que des effets de sens aussi subtils puissent ou doivent être pris en compte par

une structuration syntaxique, cf. Noailly (1983, p. 116). De plus, N1 peut ne pas avoir de valeur évaluative dans cette construction, se contentant d'attribuer une propriété à N2:

- (36) a. Ce Geppetto de grand-père forma un enfant prodige, cf. Gaatone (1988, p. 172).
 b. On ne naît pas tous riche et doué, comme Luchino Visconti, des Visconti di Modrone, avec un duc de père et une mère attentive [...].
 R. Lévesque (1993) «La griffe du jeune Visconti»,
Le Devoir du 27.11.93, p. D3

Les emplois évaluatifs de cette construction semblent dépendre de la valeur des déterminants, cf. Gaatone (1988, p. 169). Comparez:

- (37) a. Son valet de mari.
 b. Ce valet de mari.
 c. Un valet de mari.

Il semble donc que l'évaluativité de la construction dépende de la valeur de N1 ou du déterminant.

5. La valeur équative

Les N de la construction entretiennent une relation d'identification, dite valeur équative, qui peut être paraphrasée de la façon suivante:

- (38) a. Ce fripon de valet.
 b. Ce valet est un fripon.

La valeur équative¹³ que ces constructions partagent avec d'autres structures semble dépendre d'une relation de coréférence qui s'établit entre N1 et son antécédent N2, cf. Cotte (1985, p. 77).

Cette analyse est corroborée par la tendance générale qu'ont les évaluatifs à être coréférés, cf. Milner (1978, p. 295); Ruwet (1982, p. 253-254)¹⁴:

- (39) Le valet a appelé à plusieurs reprises
 a. , le fripon.
 b. . Le fripon a demandé un rendez-vous.

De même, N2 a généralement dans la construction *Ce fripon de valet* la valeur défini, cf. Gaatone (1988, p. 163); Milner (1978, p. 226), qu'exige son statut d'antécédent:

- (40) ?*Ce fripon de quelqu'un a demandé un rendez-vous.

Ainsi, semblent peu acceptables les N2 évaluatifs, cf. Milner (1978, p. 188),

(41) ??Jean est un coquin de fripon.

et génériques:

(42) ??Le fripon de valet est un domestique peu fiable.

Cette analyse permet d'expliquer la tendance de N1 à l'accord en genre et en nombre, cf. Gaatone (1988, p. 164), motivée par la visée du même référent¹⁵. Cependant, l'accord en nombre n'a pas toujours lieu, cf. Kleiber (1985):

(43) a. [...] je sais que j'appartiens à la race des moutons et non à celle des lions.

N. Petrowski (1992) «Mouton noir mais mouton quand même»,
Le Devoir du 22.8.92, p. B2

b. Le tournant de mes vingt-quatre ans.

Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, les deux N évoquent l'occurrence d'un même groupe d'individus.

Certaines de ces constructions ont donc une valeur équative due à la coréférence entre N1 et N2.

6. Conclusion

Nous proposons dans cet article une analyse de la construction *Ce fripon de valet*. Nous faisons valoir que N1 s'y comporte comme une épithète antéposée principalement sur la base du fait que l'article entre en relation avec N2 et non pas avec N1. L'emploi problématique à cet égard de la préposition *de* semble ressortir à des facteurs d'ordre sémantique. Quant à la sémantique de la construction, c'est la valeur de l'article ou de N1 lui-même qui détermine la valeur évaluative et non une quelconque valeur inhérente à la construction. Enfin, la valeur équative qu'entretiennent les N en cause est analysée en terme de coréférence.

La construction *Ce fripon de valet* constitue donc selon notre analyse un cas particulier de la construction à épithète antéposée *Ce gentil valet*.

Notes

* Nous voulons remercier MM. Jean-Marcel Léard, Jacques Ouellet et Daniel C. Le Flem pour leurs commentaires sur une version antérieure de cet article. Remerciements également aux

lecteurs anonymes de la *Revue*. Les événements et les personnes morales ou physiques impliqués ou autrement mis en cause directement ou indirectement par les insultes des exemples fabriqués du texte sont fictifs et toute correspondance avec la réalité est purement fortuite; les erreurs et les imprécisions résiduelles sont également fortuites.

1. Au moment de publier, nous avons pris connaissance des études de McCaley (1987) qui fait état de la fonction *adjectivale* de N1, et de Hornstein & Weinberg (1990) qui traite en terme de liage la relation entre N1 et N2. Les recherches ultérieures devraient également se pencher sur le statut des énoncés du type *la personne des soeurs Tremblay, un homme bien de sa personne* qui semblent proches des constructions étudiées ici.

2. Comme en roumain et contrairement aux autres langues romanes, cf. Tutescu (1969, p. 302).

3. On a le même phénomène avec cette interjection:

- a. Oh! de ce Bompard!, cf. Regula (1972, p. 108)
- b. Ce Oh! de Bompard!

ainsi qu'avec cet adjectif juron du français québécois:

- c. Sacrée ta mère! (entendu, 3.10.1993)
- d. Ta sacrée mère!

4. Dans ce contexte, les noms non comptables:

- a. Il met deux saloperies de sucre dans son café.

reçoivent plutôt l'interprétation de sous-classe:

- b. Le sucre est une saloperie. Il en met deux sortes dans son café: du sucre de canne et de la cassonade.

que celle de quantité standardisée:

- c. Le sucre est une saloperie. Il en met deux sachets dans son café.

5. Cette solidarité est aussi fonction de la valeur équative (ou essive ou identificatrice ou encore appositive) de la construction. La construction *Ce fripon de valet* par exemple a une valeur équative car les termes qui la constituent entretiennent une relation de valeur analogue à celle du prédicat *être* (*Ce valet est un fripon*). Les autres structures qui ont cette valeur:

- a. Son valet de mari.
- b. Le mois de janvier.
- c. Le mot de préposition.
- d. La ville de Québec.
- e. Le feu de l'amour, cf. Tamine (1976) et Thomas (1970)

montrent une telle solidarité. Nous avons cependant trouvé ce contre-exemple d'une construction métaphorique:

- f. Ils perceront l'écran pour t'offrir une carrière où noyer ton enfant.

R. Desjardins (1991) *Paroles de chanson*, VLB, p. 58

- g. Ils t'offrent une carrière pour noyer l'enfant que tu as été.

La construction à valeur équative où N2 est une subordonnée complétive fait cependant exception à cette généralisation: dans ce cas, N2 s'extrapose:

- h. Vers onze heure du soir, chez eux, la peur les reprenait d'être assassinés.

Céline (1988), p. 321

- i. L'idée ne la traverse pas que les choses pourraient être autrement qu'elle ne les réglemente

G. Russier (1970) *Lettres de prison*, Paris, Seuil, p. 54

se laisse déterminer séparément par le restrictif *que*:

- j. Il n'a que peur de nager.
k. Il n'a peur que de nager.

et se pronominalise:

- l. Cette peur les reprend tous les soirs.
m. Cette idée ne la traverse pas.

6. Ils acceptent cependant les pronominalisations suivantes, quand le déterminant a valeur de quantifieur:

- a. J'en ai rencontré un fripon, de valet.
b. J'en ai rencontré un, de valet, de fripon.
c. J'en ai rencontré deux fripons, de valets.
d. J'en ai rencontré deux, de valets, de fripons.
e. *J' (en) ai rencontré ce fripon, de valet.
f. *J' (en) ai rencontré celui-là, de valet, de fripon.

7. Les jurons «ne sont pas adressés à une personne qu'ils qualifient, comme le fait une insulte, mais constituent, grossièrement parlant, un commentaire à propos de quelqu'un ou de quelque chose». Anscombe (1979, p. 21), voir aussi Gaatone (1988, p. 171-172); comparez à cet égard:

- a. Fripon!
b. Nom de dieu!
c. Le fripon!
d. *Le nom de dieu!, cf. Léard (1992, p. 16)

Cette différence fonctionnelle se reflète dans la distribution des termes:

- e. ??Coquin de fripon!
f. Nom de dieu de fripon!
g. *Fripon qu'elle est belle!
h. Diable qu'elle est belle!
i. *Elle est belle en fripon!
j. Elle est belle en diable!

8. Voir Noailly (1983, p. 105). Ainsi, il est vraisemblable que le juron *diable!* conserve un genre masculin sans égard à la valeur de N2, contra Gérard (1978); voir Damourette & Pichon (1940, p. 209 et s.). Ceci dit, le juron *bon dieu* est parfois accordé en français québécois (*ma bondieus de soeur!*).

9. Voir Gaatone (1988, p. 108) et Léard (1992, notes 2, 5 et 6, et p. 10).

10. Construction qui serait empruntée à l'espagnol, cf. Tutescu (1969, p. 304).

11. L'hypothèse a été faite que cette valeur sémantique consisterait à marquer «le sujet [N2] comme point de départ de la qualification énoncée [N1]», cf. Regula (1972, p. 109); voir aussi Cotte (1985). Cela ne rend cependant pas compte de manière explicite de la différence avec la construction concurrente sans préposition.

12. Sur les exemples de (29), voir Arrivé (1964) et Eskénazi (1967).

13. Que reconnaît la grammaire traditionnelle en établissant le parallèle entre ces constructions et l'apposition, cf. Arrivé (1964, p. 179) qui met aussi en place une relation de coréférence.

14. De plus, le fait que le français refuse également les deux énoncés suivants:

- a. *Seulement ce crétin_i admire Tremblay_i.
- b. *Seulement lui(-même)_i admire Tremblay_i.

va dans le sens d'une analyse en termes de coréférence.

15. D'autant plus que les jurons et les approximatifs, qui n'impliquent pas de valeur équative, ne s'accordent pas.

Références

- ANSCOMBRE, J.-C. (1979) «Délocutivité généralisée et rapports syntaxe-sémantique», *Recherches linguistiques à Vincennes*, n° 8, p. 5-43.
- ARRIVÉ, M. (1964) «À propos de la construction *La ville de Paris*, rapports syntaxiques et rapports sémantiques», *Le français moderne*, vol. 32, n° 3, p. 179-184.
- CHATRAS, M.-P. (1984) «L'exclamation et la prédication de propriété», *Cahiers Charles V*, n° 6, p. 83-110.
- COTTE, P. (1985) «*A fine figure of a man, Un amour de petite fille*. Essai d'analyse», *Sigma*, n° 9, p. 73-107.
- DAMOURETTE, J. & É. PICHON (1940) *Des mots à la pensée. Essai d'une grammaire de la langue française*, t. 2, Paris, d'Artrey.
- ESKÉNAZI, A. (1967) «Quelques remarques sur le type *ce fripon de valet* et sur certaines fonctions syntaxiques de la préposition *de*», *Le français moderne*, vol. 35, n° 3, p. 184-200.
- GAATONE, D. (1988) «Cette coquine de construction», *Travaux de linguistique*, n° 17, p. 159-176.
- GÉRARD, J. (1978) «mon ostie de ...», *Cahiers de linguistique*, n° 8, p. 163-179.
- GROSS, M. (1979) «Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique», *Atti del convegno su codages et transductions*, Florence, Consiglio Nazionale delle Ricerche, p. 30-94.
- HEWSON, J. (1991) «Determiners as heads», *Cognitive linguistics*, vol. 2, n° 4, p. 317-338.
- HORNSTEIN, N. & A. WEINBERG (1990) «The necessity of LF», *The Linguistic Review*, vol. 7, n° 2, p. 129-168.
- KLEIBER, G. (1985) «Énigme en syntaxe: une réponse», *Linguisticae investigationes*, vol. 9, n° 2, p. 391-405.
- LÉARD, J.-M. (1992) «Structures qualitatives et quantitatives en québécois et en français», miméo.
- McCALEY, (1987) «A case of syntactic mimicry» in V. Frid & R. Dirven (éd.), *Functionalism in Syntax*, Amsterdam, Benjamins, p. 459-470.
- MILNER, J.-C. (1978) *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.

- NOAILLY, M. (1983) «Encore des insultes», *Cahiers de grammaire*, n° 6, p. 103-125.
- REGULA, M. (1972) «Encore une fois *ce fripon de valet*», *Revue de linguistique romane*, vol. 36, n° 141/142, p. 107-111.
- RUWET, N. (1982) *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil.
- TAMINE, J. (1976) «L'interprétation des métaphores en *de: le feu de l'amour*», *Langue française*, n° 30, p. 34-43.
- THOMAS, J. (1970) «Syntagmes du type *ce fripon de valet, le filet de sa mémoire, l'ennui de la plaine*», *Le français moderne*, vol. 38, n° 4, p. 312-439.
- TUTESCU, M. (1969) «Le type nominal *ce fripon de valet*», *Revue de linguistique romane*, vol. 33, n° 131/132, p. 299-316.
- WILMET, M. (1986) *La détermination nominale: quantification et caractérisation*, Paris, Presses Universitaires de France.